

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 9 octobre 2020

**Préavis No 06/2020
au Conseil communal**

BUDGET 2021



TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE.....	4
	2.1 Eléments particuliers.....	5
	2.1.1 Accord UCV – Etat de Vaud	5
	2.1.2 Rentrées fiscales.....	5
	2.1.3 Effet de la crise sanitaire.....	5
3	CHARGES PAR NATURE.....	6
	3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel	6
	3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	7
	3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs	7
	3.4 Centre par nature 33 – Amortissements	7
	3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques... 8	
	3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions	9
	3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	9
	3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes.....	9
4	EVOLUTION DES CHARGES	10
5	RÉPARTITION DES CHARGES.....	10
6	PRODUITS PAR NATURE	11
	6.1 Centre par nature 40 – Impôts	11
	6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions	13
	6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	13
	6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	13
	6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation.....	13
	6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	14
	6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	14
	6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.....	14
	6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes.....	14
7	EVOLUTION DES PRODUITS.....	15
8	RÉPARTITION DES PRODUITS	15
9	INVESTISSEMENTS.....	16
10	AUTOFINANCEMENT	16
11	ENDETTEMENT	17
	11.1 Effacement de la dette	18
12	CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE	19
	12.1 Répartition des charges par service.....	19
	12.1 Répartition des produits par service.....	20
13	RÉSULTAT	20
14	PROPOS CONCLUSIFS.....	21
15	CONCLUSIONS.....	22
16	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION	23



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Il n'est pas évident d'établir un budget dans un contexte tel que celui dans lequel nous nous trouvons actuellement. Difficile de prévoir tous les impacts à court, moyen ou long terme pour notre commune de l'épidémie Covid-19.

Si nous subissions déjà en « temps normal » la hausse d'une facture sociale imposée par le canton, il est fort probable que celle-ci prenne l'ascenseur ces prochaines années, malgré la prise en charge supplémentaire modeste annoncée par le canton dans son accord avec l'UCV. A cela pourrait s'ajouter une baisse des rentrées fiscales induite par les difficultés financières rencontrées par nos citoyens et nos entreprises locales. Nous risquons donc de nous retrouver avec un effet ciseaux désastreux pour nos finances communales.

Soucieux de rester prudent dans nos projections financières 2021, nous vous présentons donc un budget où les charges ont été évaluées de manière la plus exhaustive possible et dont les recettes ont été estimées à la baisse, sans tenir compte de revenus hypothétiques ou de taux de progressions espérés par le canton.

Avec un total de charges de CHF 25'251'830.00 et un total de recettes de CHF 24'654'930.00, l'année 2021 se présente avec un excédent de charges présumé de CHF 596'900.00. Il va de soi dans un tel contexte que notre budget respecte scrupuleusement le principe de ne dépenser que ce qui est strictement indispensable au bon fonctionnement du « ménage communal ».

Notre compte Capital se montant à CHF 1'441'009.07, nous pouvons encore assumer cet excédent de charges, qui vient se rajouter à celui annoncé lors du budget 2020 (CHF 377'300.00). Ce d'autant plus que l'approche prudente adoptée a également été appliquée lors de l'établissement de notre budget 2020, ce qui peut nous laisser espérer de clôturer l'année 2020 dans de meilleures conditions qu'initialement prévues, si le système péréquatif ne vient pas nous reprendre tout ce que nous aurons réussi à économiser.



2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2021 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 596'900.00**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2021	25'251'830.00	24'654'930.00	-596'900.00
Budget 2020	25'150'287.56	24'772'987.56	-377'300.00
Comptes 2019	26'623'506.81	26'691'347.74	67'840.93

Pour la deuxième fois, le préavis du budget est présenté sous sa nouvelle forme. Avant toute chose, il est important de souligner que chaque poste a fait l'objet d'une analyse approfondie pour en déterminer la nécessité, comme la valeur. La Municipalité a prêté une oreille attentive à la situation de crise actuelle pour la construction de ce budget. Pour rappel, ce dernier a été réalisé selon la méthode dite « base 0 », ne permettant aucun transfert depuis le précédent exercice. Cette année à nouveau, l'élaboration du budget a été réalisée à 100% par voie informatique, selon un flux « Bottom-up ». Une attention toute particulière a été portée sur le bienfondé des montants portés au budget, traduisant un nombre d'heures conséquent passé entre les responsables opérationnels et la Municipalité pour aboutir à un budget traduisant les meilleurs compromis.

Cette année encore, le principe de calcul des charges basé sur une moyenne étalée sur les 3 derniers exercices a été largement utilisé. La même approche a été privilégiée pour les produits pérennes et comparables d'année en année.

De manière analogue au budget 2020 et aux comptes 2019, le présent document est accompagné d'un « Recueil des remarques au budget 2021 ». Ce dernier aborde une approche plus détaillée des comptes et de leur variation, laissant les éléments de contexte et l'analyse globale au présent préavis, arborant un rôle introductif.



2.1 Eléments particuliers

2.1.1 Accord UCV – Etat de Vaud

Après plusieurs années de négociation, l'Union des communes vaudoise (UCV) et le Conseil d'Etat sont arrivés à un compromis en matière de participation à la cohésion sociale (« PCS », anciennement nommée facture sociale). Cet accord stipule une reprise annuelle progressive, puis pérenne, de CHF 150'000'000 par le canton. Si rien n'est encore figé dans le marbre, ce montant devrait être atteint à l'horizon 2028, selon le mécanisme prévu par cet accord.

Pour 2021, année sous revue, le canton débourserait CHF 25'000'000 pour diminuer la part des communes à la cohésion sociale. A ce montant s'ajouterait la non perception de CHF 15'000'000.00 prévue à l'art. 17a de la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale) qui serait abrogé. Ce montant, facturé aux communes, devait survenir en cas d'augmentation de 4.5% des frais de la cohésion sociale durant 2 années consécutives. C'est donc un total estimé de CHF 40'000'000.00, ou 1.3 point d'impôts, que les communes n'auront pas à porter en charges supplémentaires de leur budget. Il s'agit donc bien d'une diminution de la participation à la cohésion sociale, mais pas d'une baisse des charges dans l'absolu, au vu de l'augmentation du coût de la cohésion sociale de manière générale.

2.1.2 Rentrées fiscales

Le budget des rentrées fiscales a, cette année, été étudié avec une prudence rigoureuse, mais nécessaire. Alors que le rythme d'encaissement des acomptes versés en 2020 par le canton envoie un signal positif sur le bouclage fiscal de l'exercice, 2021 devrait subir de plein fouet les effets de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Dans ce contexte, la projection des revenus issus d'impôts reflète un exercice périlleux dont le résultat ne pourra être connu qu'au bouclage de l'année 2021. Rappelons ici que l'Administration cantonale des impôts (ACI) établit les décisions de taxations une fois la période fiscale échue, l'impact de la crise se poursuivra donc bien au-delà de l'exercice sous revue. La Municipalité suit avec attention l'évolution de la situation, tant sur le plan sanitaire que fiscal.

Le chapitre 5.1 « Centre par nature 40 – Impôts » apporte des éléments plus détaillés sur la manière dont a été construit le budget.

2.1.3 Effet de la crise sanitaire

En complément au paragraphe précédent, la Municipalité a déjà pu mesurer une partie des effets de la crise sur l'exercice 2020. Malgré une prudence accrue, les impacts financiers de la crise ne sauraient être anticipés de manière exhaustive. En qualité de pouvoir public, notre entité communale a été écartée à plusieurs reprises des programmes d'aide fédéraux ou cantonaux. L'année 2021 ne fera donc pas exception à cette règle.

Avec la sécurité de ses collaborateurs et de ses administrés au centre de ses intérêts, la Municipalité étudie avec intérêt la modification des habitudes de travail, bousculées elles aussi par la crise. A ce titre, l'année 2021 verra également la mise en place d'une gestion électronique des dossiers (GED). Cette transition, appuyée techniquement par la Ville de Pully, ouvrira de nombreuses possibilités qui répondront aux enjeux futurs. La période de télétravail imposée au début de la pandémie aura sans nul doute souligné la nécessité de rendre accessibles nos documents de manière digitale et décentralisée.

Le spectre du virus pèse également sur notre capital humain et notre gestion des tâches principales. La commune a mis à jour son Plan de continuité des activités (PCA) pour garantir l'exécution des tâches vitales qui incombent à notre entité, même en cas d'effectifs



réduit. Bien qu'elle accuse à ce jour un faible nombre de cas recensés dans son personnel, la Municipalité opère une campagne active de lutte contre la propagation de la maladie. Naturellement, un cas de contagion au sein de l'administration se traduirait indéniablement par des conséquences financières néfastes.

3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature						
N°	Charges	Budget 2021	En %	Budget 2020	Diff. Bu 21/20	Comptes 2019
30	Autorités et personnel	5'820'400.00	23.0%	5'561'800.00	258'600.00	5'469'206.10
31	Biens, services, marchandises	5'297'134.00	21.0%	5'315'510.00	-18'376.00	5'241'379.90
32	Intérêts passifs	569'000.00	2.3%	602'200.00	-33'200.00	585'789.41
33	Amortissements	1'472'550.00	5.8%	1'437'452.56	35'097.44	1'471'915.16
35	Remboursements, participations	10'100'400.00	40.0%	10'318'770.00	-218'370.00	10'643'699.25
36	Aides et subventions	517'820.00	2.1%	509'390.00	8'430.00	806'840.80
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	438'492.00	1.7%	359'515.00	78'977.00	1'398'356.73
39	Imputations internes	1'036'034.00	4.1%	1'045'650.00	-9'616.00	1'006'319.46
		25'251'830.00	100%	25'150'287.56	101'542.44	26'623'506.81

Puis détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées				
	Budget 2021		Budget 2020	Différence
Total des charges	25'251'830.00		25'150'287.56	101'542.44
./. Amortissements (33)	-1'472'550.00		-1'437'452.56	
./. Attributions au fonds (38)	-438'492.00		-359'515.00	
./. Imputations internes (39)	-1'036'034.00		-1'045'650.00	
Charges épurées	22'304'754.00		22'307'670.00	-2'916.00

L'exercice 2021 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 101'542.44, ou à une diminution de CHF 2'916.00 de charges dites courantes par rapport au budget 2020.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Dans la limite de la classe et de la fonction de chacun, une annuité réglementaire sera, en principe, accordée aux salariés. A l'instar des dernières années, aucune indexation salariale n'est prévue en lien avec l'indice des prix à la consommation. Ce dernier est revu à la fin du mois d'octobre de chaque année. En l'état, il ne devrait pas subir de modification par rapport à celui d'octobre 2014 (date de la dernière indexation).

Le budget 2021 montre une augmentation de 6.42% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2019, et une augmentation de CHF 258'600.00 par rapport au budget de l'année précédente. Le budget 2021 est calculé au plus près des besoins du « terrain », dans le respect des lois et règlements en vigueur pour toutes les charges du pré- et du parascolaire.

Cette augmentation s'explique par la création de trois nouveaux postes au sein de l'administration (dont un en CDD), absolument nécessaires pour la bonne marche des services concernés.



Le tableau suivant détaille les effectifs prévus.

Equivalent plein temps (EPT)				
Services	Budget 2021	Budget 2020	Effectif 2019	Effectif 2018
Greffes - Contrôle habitants/Bureau des étrangers	3.40	3.40	3.40	3.40
Bourse	2.50	2.50	3.50	3.00
Ressources Humaines	1.60	0.50	-	-
Service technique	4.95	5.05	4.45	4.05
Services extérieurs	4.40	3.79	4.00	4.00
Concierges	4.95	5.22	5.24	4.70
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.10	0.10	1.00	1.00
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes) *	1.18	1.18	4.40	4.96
CVE "Les Moussaillons"	12.04	12.09	10.20	10.00
UAPE	5.85	6.07	3.35	2.96
Total personnel fixe	40.97	39.90	39.54	38.07
Apprenti(e)s	5.00	6.00	5.00	6.00
Stagiaires	3.00	3.00	3.00	3.00
Total personnel EPT	48.97	48.90	47.54	47.07
Personnes physiques	70	69	65	67

* Était compté dans les auxiliaires fixes, le personnel du réfectoire, des devoirs surveillés mais également le personnel auxiliaire de l'UAPE ainsi qu'une collaboratrice du CVE qui ne fait pas partie du personnel éducatif.

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une diminution de CHF 18'376.00 est prévue dans cette nature (par rapport au budget 2020). La Municipalité a étudié en profondeur chaque objet proposé au budget pour ne retenir que les éléments pertinents et non déplaçables dans le futur.

Une explication des variations importantes est proposée dans le Recueil des remarques (dans les comptes présentant une numérotation qui commence par 31xx).

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année à nouveau, une diminution des charges d'intérêt est prévue. Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de 2 tranches d'emprunt opérées en 2020. Le taux moyen de notre endettement a également diminué grâce au renouvellement d'un emprunt de 3 millions, à hauteur de CHF 1 million seulement, toujours en 2020.

Voir chapitre 11 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

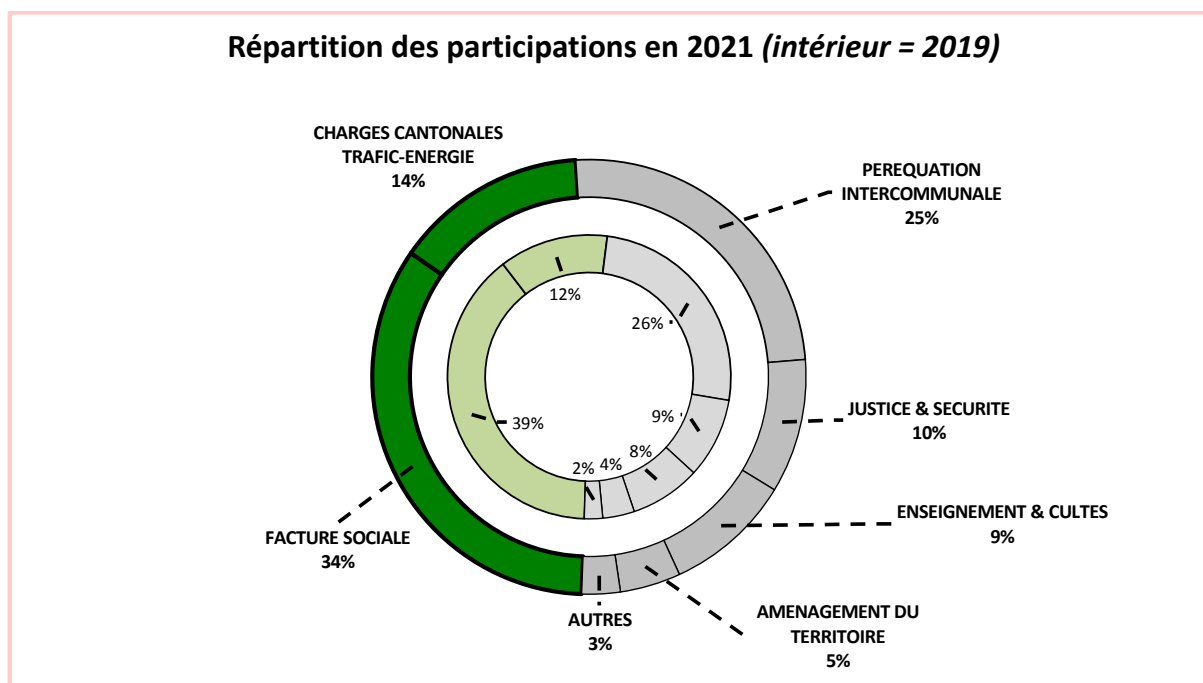
Pour l'exercice 2021, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La situation n'appelle pas de commentaire particulier.



3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature représente à elle seule la plus forte diminution du budget, en s'élevant à CHF 218'370.00 entre le budget 2020 et le budget 2021. Cette variation s'explique par plusieurs phénomènes. Premièrement, par la diminution de la participation à la cohésion sociale (anciennement « Facture sociale ») de CHF 317'930.00. Ensuite, elle s'explique également, par la diminution des charges liées à la péréquation directe pour CHF 109'600.00. Ces importantes diminutions sont toutefois contrastées par certaines charges en hausse, comme la participation au déficit du trafic des transports lausannois (CHF 141'250.00) ou la participation au déficit du nouveau Centre sportif de Malley (CHF 47'700.00). Le solde de la différence s'explique par des variations plus faibles sur les autres postes de dépenses liés aux participations.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique suivant détaille les charges par type et par attribution ;



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 40% du total des charges budgétisées en 2021, près de la moitié sera reversée à des instances cantonales (48%, en vert dans le graphique).

Notre participation, provisoire pour 2021 à la facture sociale est fixée à CHF 3'442'571.00 (CHF 3'760'500.00 au budget 2020), alors que notre participation à la péréquation intercommunale est budgétisée à hauteur de CHF 2'464'386.00 (CHF 2'571'000.00 au budget 2020) avant retour de la couche thématique (budgétisée en produit dans le poste 220.4520.00, voir remarque de la nature concernée). Pour rappel, ces montants correspondent aux acomptes transmis par le canton et n'ont pas fait l'objet d'une modification ou d'une adaptation.

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2022. Les acomptes 2021 sont basés sur les rendements d'impôts 2019, mais seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation 2021.



Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée par le canton et reçue le 9 octobre 2020, est intégrée au chapitre 16 « Fiche technique péréquation » de ce préavis.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente une augmentation de CHF 8'430.00, comparativement au précédent budget. Elle s'explique par une hausse de la participation au déficit prévu de l'accueil des enfants en milieu familial géré par le réseau PPBL.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 78'977.00 (par rapport au budget 2020). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

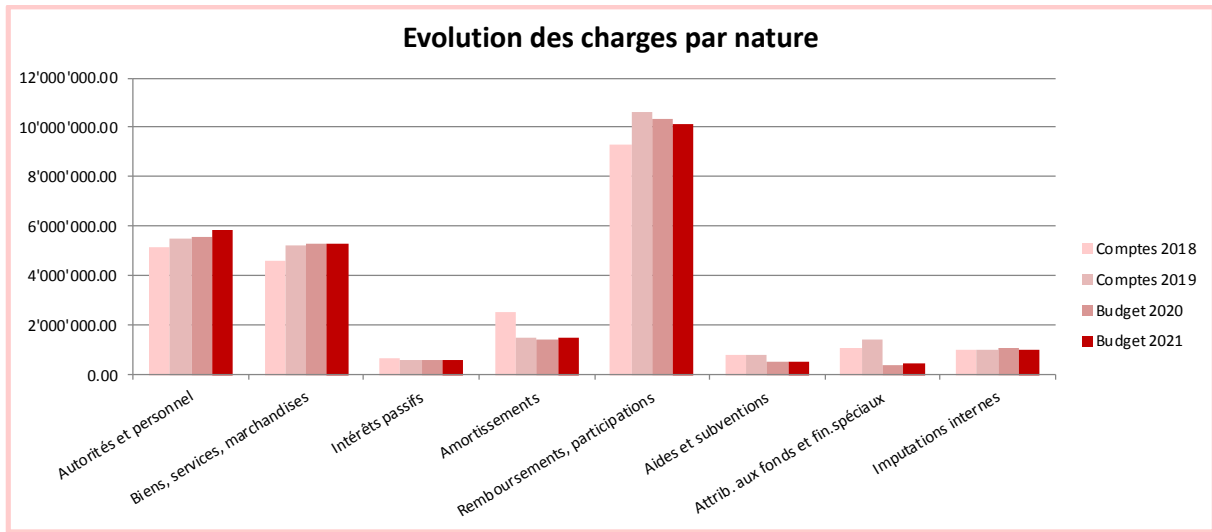
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2021. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



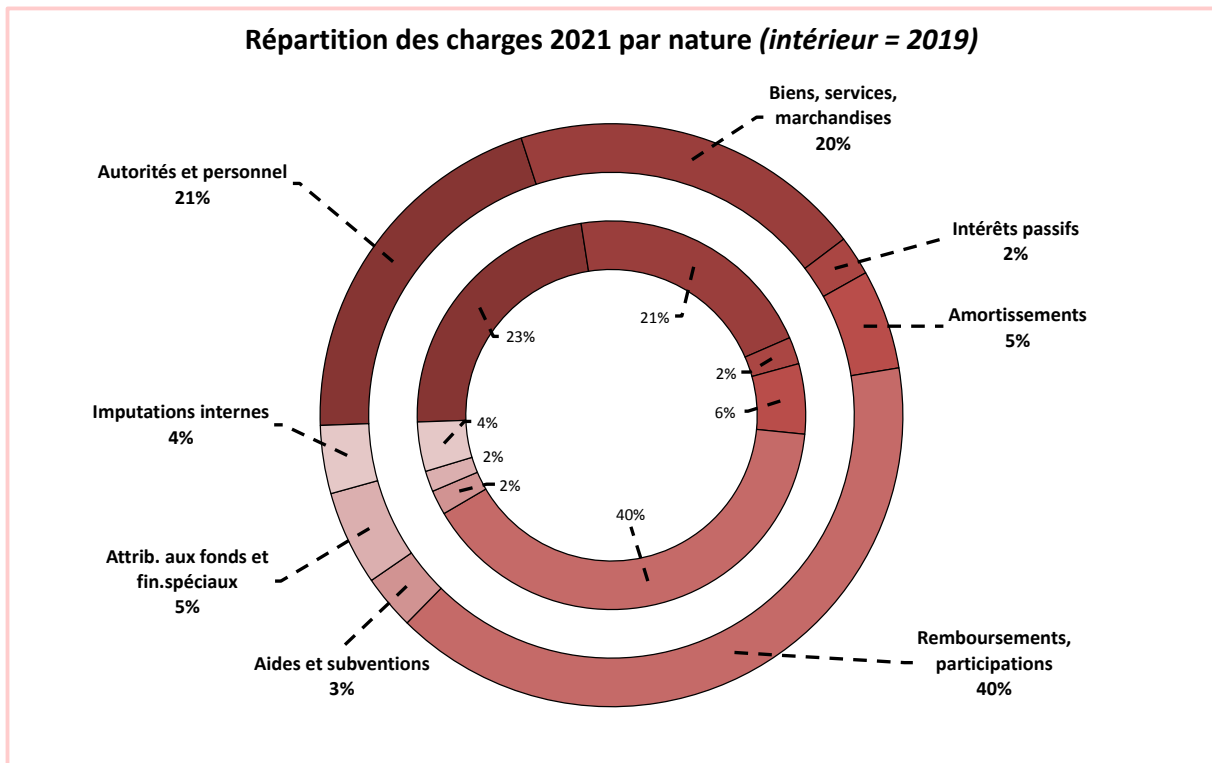
4 Evolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature ;



5 Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature ;





6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par nature						
N°	Produits	Budget 2021	En %	Budget 2020	Diff. Bu 21/20	Comptes 2019
40	Impôts	14'915'700.00	60.5%	15'111'750.00	-196'050.00	14'775'055.92
41	Patentes, concessions	8'300.00	0.0%	8'600.00	-300.00	8'485.50
42	Revenu du patrimoine	1'671'290.00	6.8%	1'681'200.00	-9'910.00	1'878'473.29
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	4'913'750.00	19.9%	4'794'226.14	119'523.86	5'673'655.09
44	Participations à des recettes cantonales	348'400.00	1.4%	527'500.00	-179'100.00	244'763.55
45	Participations et remboursements	1'046'750.00	4.2%	864'080.00	182'670.00	2'095'925.74
46	Autres part. et subventions	650'580.00	2.6%	615'510.00	35'070.00	595'334.00
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	64'126.00	0.3%	124'471.42	-60'345.42	413'335.19
49	Imputations internes	1'036'034.00	4.2%	1'045'650.00	-9'616.00	1'006'319.46
		24'654'930.00	100%	24'772'987.56	-118'057.56	26'691'347.74

Puis détail de la variation nette des produits épurés, dits courants ;

Variation produits épurés				
	Budget 2021		Budget 2020	Différence
Total des produits	24'654'930.00		24'772'987.56	-118'057.56
./ Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-64'126.00		-124'471.42	
./ Imputations internes (49)	-1'036'034.00		-1'045'650.00	
Produits épurés	23'554'770.00		23'602'866.14	-48'096.14

L'exercice 2021 présente une diminution des produits s'élevant à CHF 118'057.56, ou une diminution de CHF 48'096.14 de produits dits « courants » par rapport au budget 2020. Cette diminution, conjuguée avec l'augmentation globale des charges, donne une explication probante pour l'interprétation du déficit, et de son augmentation comparativement au budget 2020.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

La nature présente une diminution de CHF 196'050.00 (par rapport au budget 2020). Cette diminution s'explique d'une part par la moyenne en baisse des revenus constatés, mais également par l'approche prudente opérée dans l'articulation des montants.

La prévision de l'impôt sur le revenu des personnes physiques repose notamment sur une moyenne des 3 derniers résultats, pour la première fois sans variation indexée à la prévision de revenus de l'Etat. Cette moyenne a ensuite été ramenée au nombre d'habitant prévus (3804). Le même traitement a été appliqué à l'impôt sur la fortune, qui ignore également les anticipations du canton. Notons encore que, pour l'exercice à venir, la commune ne percevra pas de contributions aux effets de la RFFA (CHF 30'380.00 budgété en 2020), lesquels se basent sur les précédents rendements d'impôts sur les sociétés.

Le tableau de la page suivante présente les différents produits d'impôts attendus.



Produits d'impôts					
N°	Produits	Budget 2021	Budget 2020	Diff. Bu 21/20	Comptes 2019
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-145'000.00	-133'000.00	-12'000.00	-144'371.24
4001	Impôt sur le revenu	10'729'900.00	10'737'600.00	-7'700.00	10'603'768.18
4002	Impôt sur la fortune	1'734'700.00	1'848'900.00	-114'200.00	1'842'025.37
4003	Impôt à la source	244'300.00	174'900.00	69'400.00	274'717.03
4004	Impôt spécial des étrangers	72'100.00	79'000.00	-6'900.00	88'521.05
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	50'000.00	100'000.00	-50'000.00	-126'290.70
4012	Impôt sur le capital des sociétés	5'900.00	3'400.00	2'500.00	12'897.85
4013	Impôt compl. sur les immeubles	33'300.00	31'200.00	2'100.00	32'108.45
	Total des impôts liés au coefficient	12'725'200.00	12'842'000.00	-116'800.00	12'583'375.99
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>895'333.33</i>	<i>890'666.67</i>	<i>4'666.67</i>	<i>895'178.17</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'343'000.00	1'336'000.00	7'000.00	1'342'767.25
4040	Impôt sur droit de mutation	517'800.00	708'200.00	-190'400.00	393'885.15
4050	Impôt sur les successions et donations	149'400.00	63'400.00	86'000.00	100'047.40
4061	Impôt sur les chiens	20'300.00	18'900.00	1'400.00	21'400.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	250.00	-250.00	0.00
4063	Impôt sur les tombolas	0.00	0.00	0.00	27.30
4090	Impôt récupéré après défalcation	15'000.00	10'000.00	5'000.00	26'112.94
4101	Impôt sur les patentes	8'300.00	8'600.00	-300.00	8'435.50
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	152'000.00	125'000.00	27'000.00	152'670.71
4411	Impôt sur les gains immobiliers	348'400.00	527'500.00	-179'100.00	244'763.55
4510	Compensation RFFA prévue	0.00	30'380.00	-30'380.00	27'676.00
	Total général	15'279'400.00	15'670'230.00	-390'830.00	14'901'161.79

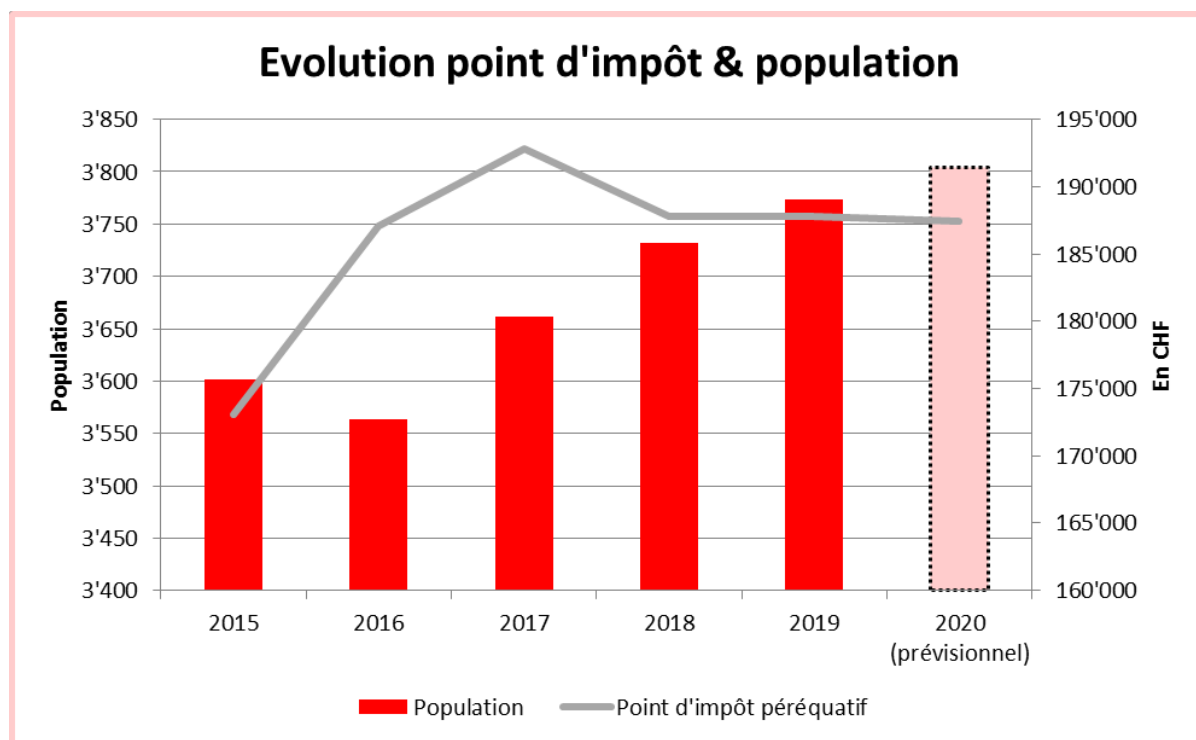
* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue ;

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2015	3'602.00	173'034.35	48.04
2016	3'564.00	187'043.00	52.48
2017	3'662.00	192'798.00	52.65
2018	3'732.00	187'791.00	50.32
2019	3'773.00	187'775.00	49.77
2020 (prévisionnel)	3'804.00	187'390.00	49.26



Le graphique ci-dessous propose une illustration de l'évolution de ces mêmes données (sans le point d'impôt par habitant).



6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature accuse une légère diminution de CHF 9'910.00, par rapport au budget 2020. Celle-ci s'explique par la baisse du taux moyen considéré dans les imputations internes d'intérêts. Le Recueil des remarques apporte des compléments à ce sujet aux postes concernés.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

L'augmentation attendue des produits de cette nature s'élève à CHF 119'523.86 (par rapport au budget 2020). Cette hausse concerne la nature 4351.XX « Vente d'eau, énergie & combustible », qui augmente à elle seule de CHF 119'100.00. Il est utile de rappeler ici que les produits issus de taxes profitent généralement à des services autofinancés et ne traduisent donc aucun impact sur le résultat.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une diminution de CHF 179'100.00 par rapport au budget 2020. Elle s'explique par la diminution des impôts sur les gains immobiliers attendue pour ce même montant. Contrairement aux exercices précédents, ces montants ont fait l'objet d'une moyenne sur 3 ans et ne sont plus systématiquement basés sur les comptes de l'exercice précédent. Cette approche pragmatique permet d'amoindrir l'effet parfois important des variations entre les années.



6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une augmentation de CHF 182'670.00 est attendue dans les produits de cette nature (par rapport au budget 2020). Celle-ci est essentiellement due au retour de la couche thématique qui est estimée dans les acomptes de la péréquation transmis par le canton. Ce produit est budgétisé à hauteur de CHF 993'344.00 en 2021 (CHF 781'397.00 en 2020).

Le tableau suivant illustre la situation ;

Couche thématique (selon acomptes VD)		
	Budget 2021	Budget 2020
Routes (selon comptes 2019)	1'328'138	1'093'791
Transports publics (selon comptes 2019)	1'320'682	1'232'408
Transports scolaires (selon comptes 2019)	229'788	228'277
Total routes et transports	2'878'608	2'554'476
./ Seuil (8*pt d'impôt)	-1'499'122	-1'483'384
Dépassement considéré	1'379'486	1'071'092
Au taux de 72.01% en 2021 / 72.95% en 2020	993'344	781'397
Point d'impôt selon acomptes VD	187'390	185'423

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Une augmentation de CHF 35'070.00 est prévue durant l'exercice, par rapport au budget de l'année 2020. Cette hausse s'explique par une augmentation des subventions attendues de la FAJE, équivalente au 30% de la masse salariale du personnel pédagogique des structures d'accueil (voir chapitre 3.1). Elles ont été budgétisées à hauteur de CHF 627'680.00 en 2021 pour respectivement CHF 593'818.00 en 2020.

6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une diminution de CHF 60'345.42 par rapport au budget 2020. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (Eclairage, Eau ou Electricité).

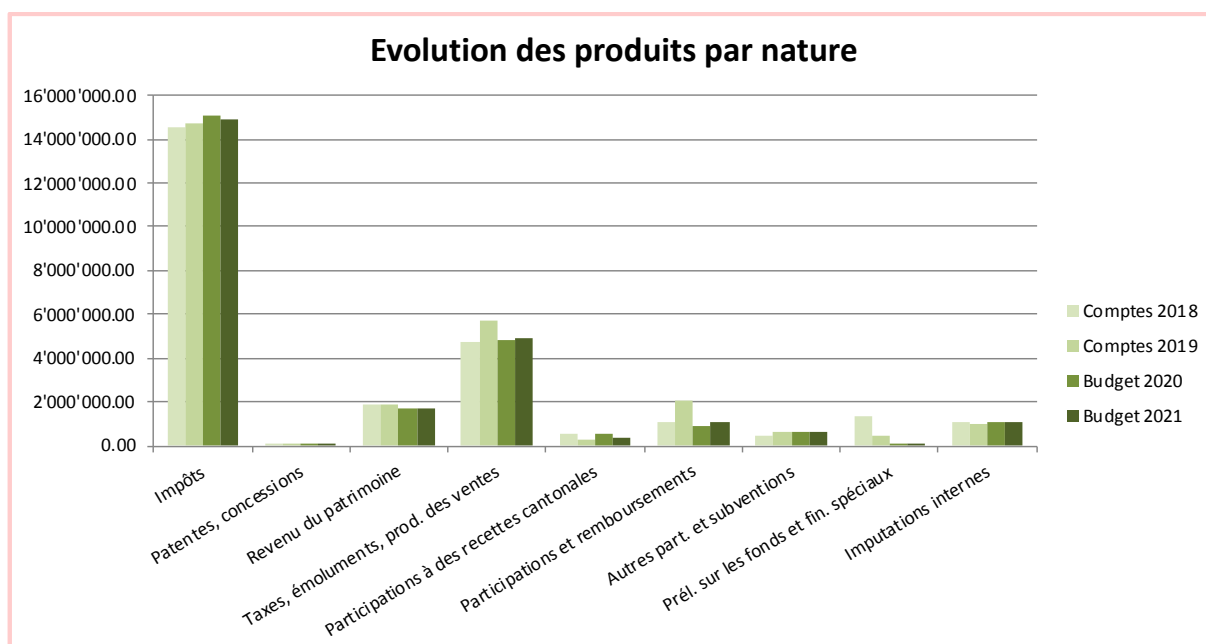
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2021. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



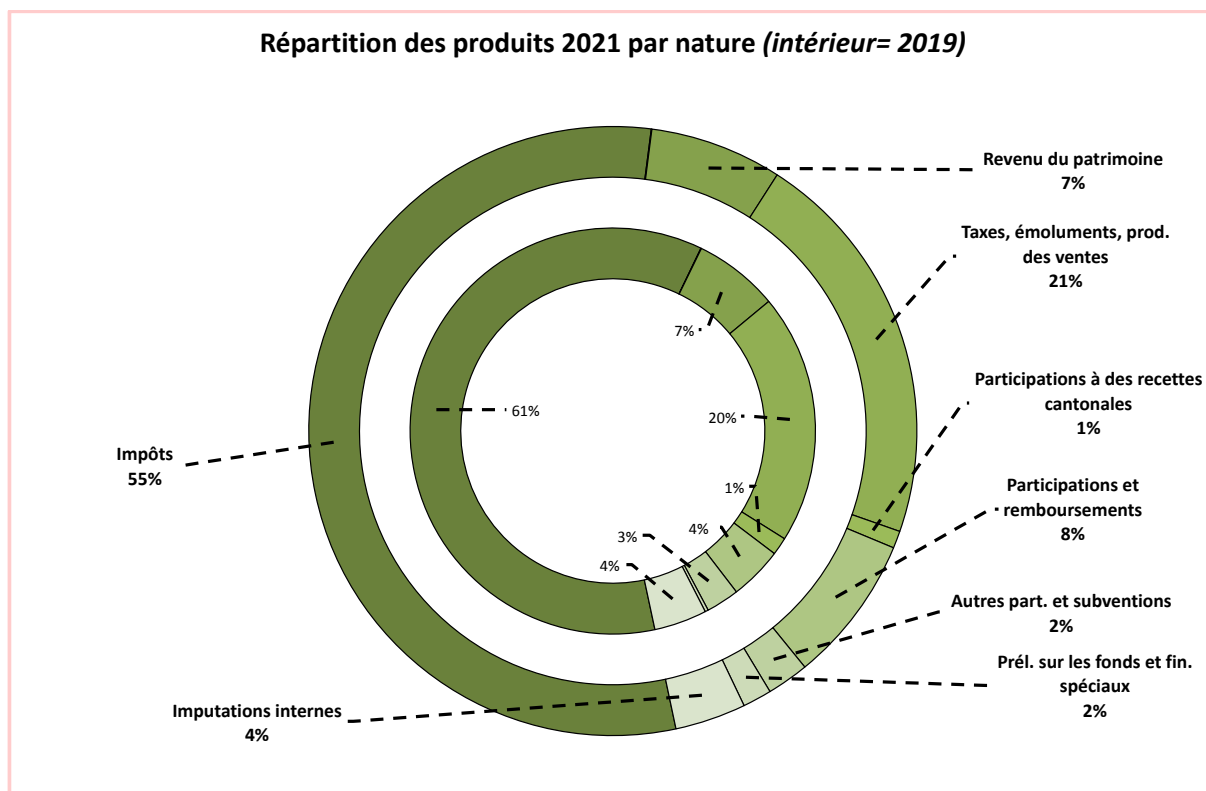
7 Evolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature ;



8 Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature ;





9 Investissements

Divers investissements sont prévus durant l'exercice 2021, notamment ;

Investissements	
Objet	Montant
Matériel informatique*	57'700.00
Poubelles Requins voirie *	7'000.00
Aménagement place déchets Plan / Cita *	25'000.00
Frais d'extension du réseau d'eau et d'électricité*	90'000.00
Réserve investissements selon plan	320'300.00
<i>*charge et transfert au bilan déjà dans le budget 2021</i>	500'000.00

Conformément au tableau qui précède, un montant de CHF 500'000 est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir chapitre 10 « Autofinancement »). La différence avec les CHF 500'000.00 exprimés ici découlent du plan d'investissement 2017-2021, accepté dans le préavis 02/2017 « Plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2017-2021 & Autorisation d'emprunter » du 16 février 2017.

Les montants sont exprimés à titre estimatif et ne pourront être arrêtés qu'au moment de l'étude des frais à engager.

10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 1'090'716.00**. Pour 2020, il était prévu un montant CHF 1'295'196.14.

Autofinancement				
	Budget 2021	Budget 2020	Diff. Bu 21/20	Comptes 2019
Excédent de revenus ou charges	-596'900.00	-377'300.00	-219'600.00	67'840.93
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332) *	1'313'250.00	1'437'452.56	-124'202.56	1'297'500.55
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	438'492.00	359'515.00	78'977.00	1'398'356.73
Imputations internes (39)	1'036'034.00	1'045'650.00	-9'616.00	1'006'319.46
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-64'126.00	-124'471.42	60'345.42	-413'335.19
Imputations internes (49)	-1'036'034.00	-1'045'650.00	9'616.00	-1'006'319.46
<i>*Dès 2019, méthode de l'Etat sans la nature 330</i>	1'090'716.00	1'295'196.14	-204'480.14	2'350'363.02

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. Cette dernière permettra également de couvrir entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 500'000.00 (voir chapitre 9 « Investissements »). Le solde, après couverture des investissements, permettrait alors de diminuer l'endettement de la commune



Comme pour le budget 2020, malgré un résultat comptable de l'exercice prévu négatif, nous obtenons un autofinancement positif.

On voit dans le tableau précédent que le solde de l'autofinancement est inférieur à la valeur des amortissements prévus sur l'exercice. Ce qui signifie que, si la commune finance bien son ménage courant, elle devra recourir à l'emprunt pour renouveler complètement ses immobilisations une fois amorties.

A nouveau, cette situation n'est pas critique sur un horizon à moyen terme, mais elle requiert toutefois une surveillance sur les exercices à venir pour assurer que la commune bénéficie des ressources utiles à son fonctionnement. La réalité, mesurée au bouclage 2020, permettra d'affiner cette analyse.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2021 Budget (méthode Etat VD)	1'090'716.00	500'000.00	218.1%
2020 Budget (méthode UCV)*	1'295'196.14	649'000.00	199.6%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)*	2'350'363.02	2'202'796.40	106.7%
2017 (méthode UCV)*	2'436'331.00	4'068'940.60	59.9%
2016 (méthode UCV)*	1'052'944.00	449'755.00	234.1%
Moyenne	1'762'652.20	1'315'148.72	134.03%

* méthode UCV = avec nature 330, exclue dans la méthode Etat VD

Comme le présente le tableau ci-avant, l'évolution du degré de couverture des investissements reste supérieure à 100% pour l'exercice à venir. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 134.03% pour les 6 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). Notons alors que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements durant quatre des cinq dernières années.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2020 est de CHF 29'760'000.00 (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 32'055'000.00 au 31.12.2019. Son évolution en 2021 devrait permettre de le ramener à **CHF 29'465'000**, après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.00 et CHF 120'000.00 (voir tableau ci-après).

Selon la conjoncture, et conformément au souhait de la Municipalité de diminuer l'endettement, un renouvellement d'emprunt inférieur au montant échu pourrait être opéré sur l'emprunt de CHF 1'000'000.00, prenant fin au 16.06.2021. Cette possibilité dépendra du besoin de liquidités constaté au moment du remboursement. En interprétant l'autofinancement dégagé par l'exercice, au chapitre 10 « Autofinancement », la commune dégagerait une trésorerie suffisante pour permettre une diminution de sa dette. Rappelons ici qu'il s'agit de prévisions et que la réalité des flux de financement échappe à notre volonté, en témoignent la volatilité et la disparité des montants reçus de l'Administration cantonale des impôts.



Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2016 à 2021, qui a été adopté en séance du Conseil communal le 16 février 2017, a été fixé à **CHF 41'000'000.00**, en tenant compte des éléments mentionnés dans le préavis y relatif.

Le tableau suivant dresse la situation prévue (en tenant compte d'un renouvellement complet de l'emprunt de CHF 1'000'000.00 et d'un taux d'intérêt stable).

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.21	Débit	Crédit	31.12.21
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
9221.46.00	POSTFINANCE - 2.5 MIO - 1.32% - 12-22	33'000.00	2'500'000.00	0.00	0.00	2'500'000.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIO - 2.6% - 12-42	150'150.00	5'600'000.00	175'000.00	0.00	5'425'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIO - 2.49% - 13-33	131'472.00	5'160'000.00	120'000.00	0.00	5'040'000.00
9221.49.00	BCV - 7 MIO - 1.66% - 14-24	116'200.00	7'000'000.00	0.00	0.00	7'000'000.00
<i>Non défini</i>	Renouvellement emprunt 2020 1 MIO - 0.25%	2'500.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9221.50.00	POSTFINANCE - 1 MIO - 0.38% - 15-21 (166j.)	1'752.22	1'000'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00
<i>Non défini</i>	Renouvellement emprunt 2021 - 1 MIO - 1% - (194j.)	5'388.89	0.00	0.00	1'000'000.00	1'000'000.00
9221.52.00	BCV - 5 MIO - 0.89% - 17-25	44'500.00	5'000'000.00	0.00	0.00	5'000'000.00
9222.53.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.0 MIO - 0.1% - 19-25	1'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
	Total	518'963.11	29'760'000.00	1'295'000.00	1'000'000.00	29'465'000.00

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants. Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles au 31.12.2021 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera proposé dans le préavis de la clôture des comptes 2020.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées au chapitre précédent, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de **l'endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2021 ;

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{29'465'000.00}{1'090'716.00} = \mathbf{27.01} \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que **la commune mettrait moins de 30 ans** à rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement, le principe d'équité intergénérationnelle serait alors respecté.

Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.



12 Charges et revenus par service

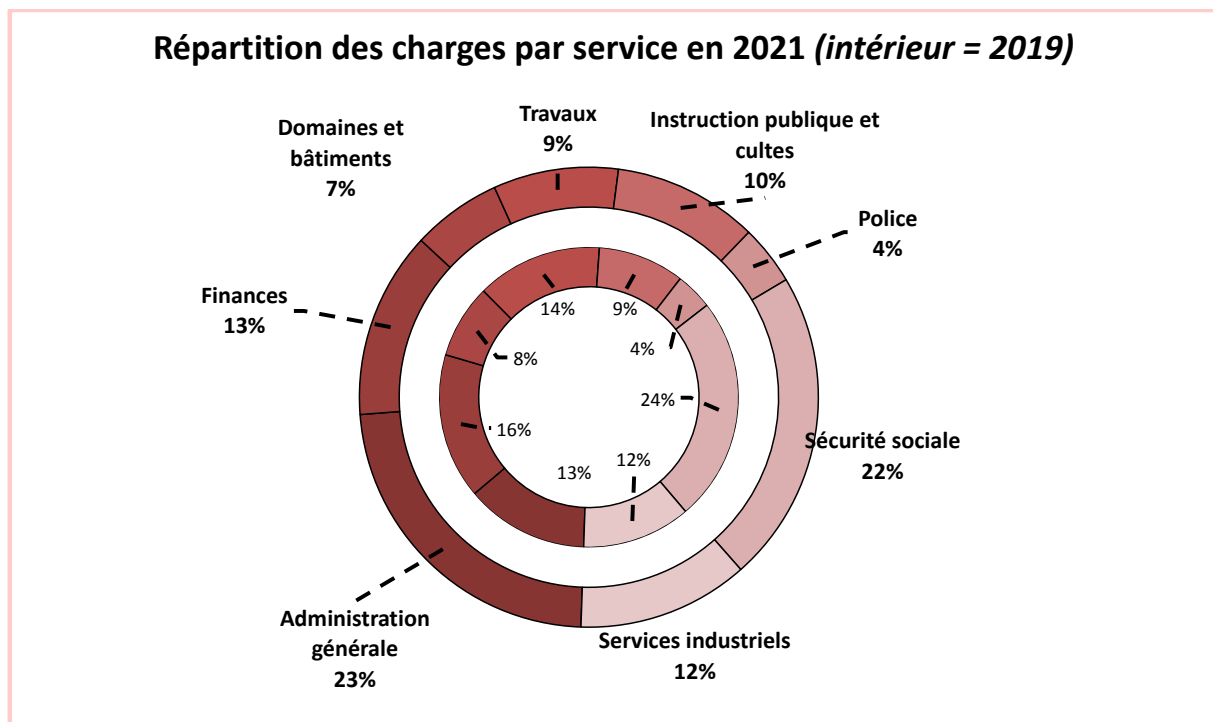
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

Charges et produits par service			Budget 2021			Budget 2020		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent	
1.00	Administration générale	5'868'050.00	477'600.00	-5'390'450.00	3'457'800.00	359'650.00	-3'215'800.00	
2.00	Finances	3'321'950.00	16'720'550.00	13'398'600.00	3'645'250.00	16'970'780.00	13'574'130.00	
3.00	Domaines et bâtiments	1'592'990.00	967'340.00	-625'650.00	2'252'100.00	1'020'950.45	-1'245'670.00	
4.00	Travaux	2'225'310.00	1'358'300.00	-867'010.00	3'700'450.00	1'348'107.11	-1'959'810.00	
5.00	Instruction publique et cultes	2'578'390.00	919'680.00	-1'658'710.00	2'396'400.00	917'600.00	-1'750'070.00	
6.00	Police	1'057'190.00	69'900.00	-987'290.00	1'118'850.00	64'700.00	-1'017'250.00	
7.00	Sécurité sociale	5'558'690.00	1'092'300.00	-4'466'390.00	6'296'550.00	1'097'610.00	-4'762'830.00	
8.00	Services industriels	3'049'260.00	3'049'260.00	0.00	2'859'700.00	2'993'590.00	0.00	
				-596'900.00			-377'300.00	

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le lecteur est invité à se référer au Recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service

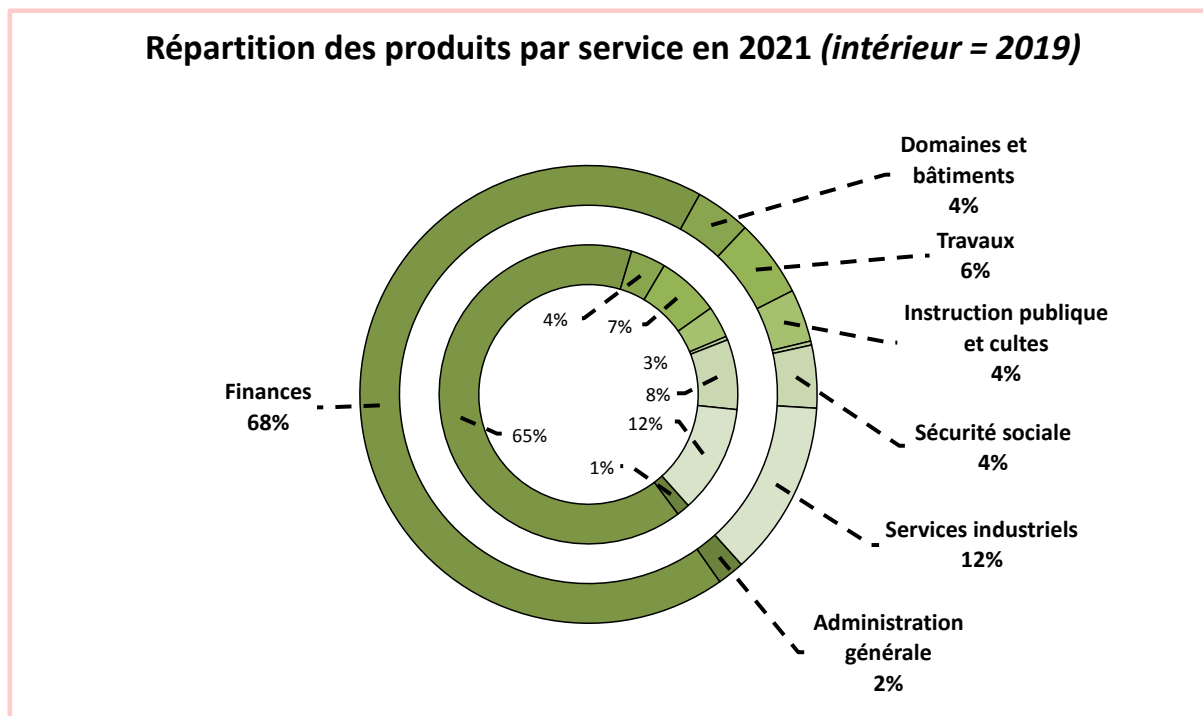
Le tableau suivant présente la répartition des charges par service ;





12.1 Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service ;



13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice se monte à CHF 596'900.00. Son impact est illustré par le tableau suivant ;

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2020	1'441'009.07
./. Prélèvement du déficit 2020 budgétisé	-377'300.00
Solde estimé Capital au 31.12.2020	1'063'709.07
./. Prélèvement du déficit 2021 budgétisé	-596'900.00
Solde estimé Capital au 31.12.2021	466'809.07

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent au compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2020 pouvant différer des prévisions).



14 Propos conclusifs

Avec une hausse des charges cumulée à une baisse des produits attendus, le budget présenté ici ne parvient pas à équilibrer son résultat. Le contexte sanitaire actuel, et la part relativement inconnue qui attend l'économie vaudoise et mondiale rend l'exercice des estimations délicat et invite à appliquer un principe de prudence nécessaire.

La Municipalité, consciente des enjeux de demain, présente ici un budget déficitaire, mais réaliste. Outre la mesure du spectre du virus, et de ses effets, la Municipalité s'est employée à ne retenir que les dépenses strictement nécessaires au fonctionnement de la commune. D'autres facteurs de variation importants viennent cependant influencer le résultat de l'exercice attendu. Il s'agit par exemple de la diminution des produits fiscaux, résultante d'une appréciation des derniers exercices au travers d'une moyenne, mais également assortie d'un regard critique au sens du contexte actuel.

A l'exception de la nature liée au traitement du personnel, le total des autres charges présente une diminution face au dernier exercice, mêlant charges maîtrisables et non maîtrisables. Le besoin exprimé face à l'augmentation des traitements découle d'une organisation structurelle repensée pour répondre aux enjeux du futur, sans compromis sur la qualité de nos prestations, ni sur celle de la santé de notre personnel. Ce phénomène se reflète également de manière importante dans les acomptes prévus à la péréquation, la participation à la cohésion sociale et la Réforme policière, qui diminue fortement par rapport à l'exercice précédent.

Malgré ceci, le déficit attendu reste supérieur à celui du précédent budget. Si les prévisions esquissées devenaient réalité, le compte capital permettrait alors d'absorber le déficit cumulé attendu entre 2020 et 2021, mais il deviendrait urgent de prendre des mesures d'assainissements pour redresser la situation. Naturellement, la situation au bouclage 2020 apportera matière à réflexion pour anticiper l'avenir de la meilleure façon possible.

L'exercice à venir permettra éventuellement à notre entité de poursuivre son processus de désendettement, déjà amorcé depuis l'exercice 2019 et poursuivi au cours de l'exercice 2020 (chapitre 11). Il sera notamment rendu possible par une marge d'autofinancement supérieur à la valeur attendue des investissements (chapitre 10). C'est également en 2021 que le nouveau plan des investissements devra être discuté, porté par la nouvelle législature. Dans le contexte d'incertitude que nous traversons, il demeure certain que les dépenses à entreprendre pour l'avenir de la commune seront mesurées avec une rigueur habituelle, mais avec une prudence dictée par l'évolution de la situation.



15 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N 06/2020 du 9 octobre 2020 « Budget 2021 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget communal pour l'exercice 2021, tel que présenté.

Le Municipal des finances
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Nathalie Greiner



La Secrétaire

Isabelle Fogoz

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation

documents à part : Budget 2021
Recueil des remarques



16 Fiche technique péréquation

Résumé par commune

Belmont-sur-Lausanne

Péréquation, Acomptes 2021
Belmont-sur-Lausanne

Population : 3773

N° OFS : 5581

Taux : 72

Point impôt communal : 187390

Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)

369'348

Frontaliers

824

370'172

652'185.00

Ecrêtage

Nombre de points

0.73

199'153

252'073.00

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points à répartir 15.33

Montant à charge de la commune

2'873'246

2'856'181.00

Total de la participation à la cohésion sociale

3'442'571

3'760'439.00

Péréquation directe

Population

-

1'217'594

-1'189'802.00

Solidarité

-

Dépenses thématiques

Transports

- 993'344

Forêts

-

993'344

-781'397.00

Plafonnements

Effort

-

Aide

-

Taux

-

-

Alimentation

3'681'980

3'760'843.00

Total de la péréquation directe

1'471'042

1'789'644.00

Réforme policière

Charges pour commune sans police

-

Répartition du solde

240'815

240'815

245'756.00

Total de la réforme policière

240'815

245'756.00

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net

5'154'428

5'795'839.00

Synthèse en CHF